

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 25^e jour du mois de mai 2023 à 19h00. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, François Thibault, Audrey Charron-Brosseau et Ginette Sheehy.

Madame Ginette Sheehy, conseillère est absente (absence motivée, motif personnel).
Madame Audrey Charron, conseillère est absente (absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Guylaine Maurice,
Directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h04, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Octroi d'un mandat à un avocat pour la vérification de la promesse de vente transmise par la Caisse populaire de Mont-Tremblant;
- 3- Octroi d'un mandat pour inspection du bâtiment (206, rue Principale);
- 4- Autorisation ~~signature~~ négociation promesse de vente avec la Caisse populaire Mont-Tremblant.
- 5- Offre de services compagnonnage formation (OPA) opérateur préposé aqueduc;
- 6- Offre d'emploi technicienne en loisirs;
- 7- Offre d'emploi préposé aux travaux municipaux;
- 8- Période de questions.
- 9- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 136-23
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, soit : au point 4, changement du mot signature par négociation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 137-23
OCTROI D'UN MANDAT À UN AVOCAT POUR LA VÉRIFICATION DE LA PROMESSE DE VENTE TRANSMISE PAR LA DIRECTION PRINCIPALE GESTION IMMOBILIÈRE DU MOUVEMENT DESJARDINS

ATTENDU QU' en date du 19 mai 2023 la Direction principale Gestion Immobilière (DPGI) du Mouvement Desjardins a fait parvenir à la municipalité une promesse de vente pour l'immeuble situé au 206, rue Principale à Huberdeau;

ATTENDU QUE cette promesse de vente comprend plusieurs engagements pour les deux parties;

ATTENDU QUE cette proposition comprend également un mode de financement;

ATTENDU QU'avant de permettre la signature de ladite entente le conseil désire obtenir les recommandations d'un avocat afin de prendre une décision éclairée et respectant les lois en vigueur;

ATTENDU QUE la firme DHC avocats nous a fait parvenir une estimation des coûts pour effectuer ce travail, soit entre 500\$ et 800\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à la firme d'avocats DHC pour vérifier la promesse de vente transmise par la direction principale immobilière du Mouvement Desjardins afin qu'elle transmette ces recommandations en regard à celle-ci ainsi qu'au mode de financement proposé, le tout selon l'offre soumise estimée entre 500\$ et 800\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 138-23
OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 206 RUE PRINCIPALE À HUBERDEAU

ATTENDU QU' en date du 19 mai 2023 la Direction principale Gestion Immobilière (DPGI) du Mouvement Desjardins a fait parvenir à la municipalité une promesse de vente pour l'immeuble situé au 206, rue Principale à Huberdeau;

ATTENDU QU' avant d'autoriser la signature de cette promesse de vente le conseil désire obtenir d'un inspecteur en bâtiment un rapport détaillé de l'état du bâtiment et des travaux à prévoir dans les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à octroyer un mandat à un inspecteur en bâtiment pour l'inspection de l'immeuble situé au 206, rue Principale à Huberdeau, lequel devra mentionner toutes les anomalies constatées ainsi que les travaux qui devront être exécutés dans les prochaines années afin d'assurer la pérennité de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 139-23
AUTORISATION DE NÉGOCIATION EN REGARD À LA PROMESSE DE VENTE AVEC LA CAISSE POPULAIRE DE MONT-TREMBLANT

ATTENDU QU' en date du 19 mai 2023 la Direction principale Gestion Immobilière (DPGI) du Mouvement Desjardins a fait parvenir à la municipalité une promesse de vente pour l'immeuble situé au 206, rue Principale à Huberdeau;

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un mandat à un avocat pour la vérification de cette promesse de vente ainsi qu'un mandat pour l'inspection du bâtiment;

ATTENDU QUE suite à l'octroi de ces mandats il y aura probablement lieu de modifier ou de négocier certains points mentionnés dans l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la directrice générale est autorisée à négocier avec la direction de la caisse populaire du Mouvement Desjardins les modalités de la promesse de vente dans le but d'en arriver à pouvoir présenter un projet de promesse de vente finale au conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 140-23
OFFRE DE SERVICES COMPAGNONNAGE FORMATION (OPA) OPÉRATEUR PRÉPOSÉ EN AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jimmy Durand afin d'obtenir sa certification comme opérateur préposé en aqueduc (OPA), doit pour son apprentissage sur le réseau d'aqueduc être supervisé par une personne accréditée par Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été reçue de Madame Marie-Ève Payette en date du 20 mai 2023 au montant forfaitaire de 1 500\$, comprenant :

- Les déplacements;
- 20 heures de supervision (advenant un besoin supplémentaire, le coût à l'heure sera de 58\$);
- Les questions téléphoniques;
- Le remplissage du cahier d'apprentissage, des papiers (autre que la partie employeur).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue de Madame Marie-Ève Payette en date du 20 mai 2023 au montant de 1 500\$ est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 141-23
OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la publication d'une offre d'emploi pour un poste de préposé aux travaux municipaux, temps plein, 40 heures semaines pour un travail saisonnier;

ATTENDU QUE la date limite pour faire parvenir les candidatures est le 4 juin 2023;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant une seule candidature nous a été transmise;

ATTENDU QUE cette personne est en recherche active d'emploi;

ATTENDU QU'il est présentement difficile de pourvoir les postes vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Alexis Sigouin en tant que préposé aux travaux municipaux au taux horaire de 18\$ l'heure, même si la période pour transmettre une candidature n'est pas terminée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 142-23
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h44.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale et greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.